

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 14
Présents : 13

SEANCE DU JEUDI 15 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quinze mars, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Laurent THO, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Céline ROCACHER, Pascale ROMERO.

Absente et excusée : - Laurence VILLENEUVE-ROUSSET qui a donné procuration à Pascale ROMERO.

Date de la convocation : 08/03/2018
Date d'affichage : 08/03/2018

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

1°) Vote du compte de gestion 2017

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2°) Vote du Compte Administratif 2017

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 du budget communal qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 364 470.05 €
Recettes : 430 458.25 €
Résultat de l'exercice 2017 : + 65 988.20 €

Investissement

Dépenses : 422 844.18 €

Recettes : 242 116.08 €

Résultat de l'exercice 2017: - 180 728.10 €

Après avoir entendu le compte administratif 2017 du budget communal et constaté qu'il est en concordance avec le compte de gestion, Monsieur le Maire quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote.

Le Conseil municipal,

Vu les articles L2121-31, L2121-14, L1612-2 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré :

- constate la stricte concordance avec le compte de gestion,
- arrête le compte administratif 2017 du budget communal tel qu'il est annexé à la présente délibération adoptée à l'unanimité.

3°) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **134 754.44 €**,

Le Conseil municipal DECIDE à 13 voix pour d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves en investissement (R 1068) : **96 876.62 €**
- Report en fonctionnement (R 002) : **37 877.82 €**

4°) DON DE MONSIEUR PATRICK DUBOIS A LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un don par chèque de sept mille cinq cent euros à la commune au profit de cinq associations et des œuvres sociales par Monsieur Patrick DUBOIS. Ce chèque sera encaissé en recettes de fonctionnement sur le Budget Primitif communal 2018 au compte 7713 et le montant sera reversé conformément au souhait de M. DUBOIS :

- 200 € aux œuvres sociales de Fréjeville
- 1 300 € au Comité des Fêtes de Fréjeville (compte 6574)
- 1 500 € à la Société de Chasse de Fréjeville (compte 6574)
- 1 500 € à l'Association Sportive et Culturelle de Fréjeville (compte 6574).
- 1 500 € à l'Association « Mémoire et Patrimoine » (compte 6574)
- 1 500 € à l'Association « Souvenir, Reconnaissance et Liberté » (compte 6574)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité**, d'accepter ce don et de le répartir au profit des différentes associations et des œuvres sociales communales.

5°) DATE LIMITE D'EXECUTION DES TRAVAUX DU LOTISSEMENT DE L'INDIVISION BARDOU

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à 14 voix pour :

- **ACCEPTÉ** de fixer au **27 août 2020** l'achèvement complet des V. R. D.
- CHARGE Monsieur le Maire de formaliser cette date de fin d'exécution des travaux par un avenant n°3 à la convention du 27 mai 2013 avec modification de l'article VI,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 avec l'Indivision BARDOU.

6°) Le point sur les projets 2018

Monsieur le Maire rappelle la liste des projets pour lesquels un devis a été demandé :

- Mise en conformité des installations électriques de divers bâtiments communaux suite au contrôle de l'APAVE
- Remplacement du portillon de l'école
- Mur du cimetière
- Mur de soutènement du Presbytère
- Toiture du lavoir de la Mouline
- Eclairage public du Coustarou et de l'Issartade
- Remplacement des ballons fluo par des ampoules led sur 20 points lumineux sur l'ensemble de la commune
- Remplacement organe de commande par horloge astronomique (7)
- Isolation murale intérieure de la Salle Polyvalente
- Cuisine de la Salle Fabre, porte-fenêtre, fenêtres
- Restauration du Pont Vieux ou Pont dit Napoléon : ce projet est porté par la CCLPA mais la commune devra participer à hauteur de 20 %.

QUESTIONS DIVERSES

- Statue de St Barthélémy : la reproduction de la statue grandeur nature sera installée sous plexiglas sur son socle initial.

- Allée du 19 mars : les trous seront rebouchés et l'élagage des sapins sera réalisé.

- Réparation de la croix du Pujol : les travaux sont en cours.

- Animation autour du compostage à l'Ecole de Fréjeville : M. Damien VIGUIER informe les conseillers que, suite aux diverses réunions avec la CCLPA, il est prévu d'organiser une petite animation autour du compostage à l'école de FREJEVILLE. Ce projet s'inscrit dans la lignée du composteur déjà présent sur site et en complément du jardin potager. L'animation se fera un vendredi après-midi avec la CCLPA et TRIFYL.

- Une réunion de travail pour la préparation du budget primitif 2018 est fixée au 5 avril 2018.

- La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 12 avril 2018.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.



Claude ALBA
Maire